

# SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES SSIAP 2 - INITIAL

Le SSIAP 2 assure la prévention et la sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH). Il doit avoir suivi la formation correspondante et satisfaire aux épreuves de certification, conformément à l'arrêté du 2 mai 2005.



La certification professionnelle SSIAP2 Chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance à personne, Code RS 1401 est certifiée par le Ministère de l'Intérieur.

**Les objectifs pédagogiques :** en fin de formation, le stagiaire a acquis les compétences nécessaires aux fonctions de chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance aux personnes.

**Délais d'accès :** Selon places restantes : 20 jours

**Accessibilité :** Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité ou contre-indication médicale

**Durée de validité :** le SSIAP 2 est valable **36 mois**. A l'issue de ces 3 ans, le titulaire du SSIAP 2 devra effectuer :

- Un **recyclage** : si la validité du SSIAP 2 est inférieure à 3 ans à compter de la date d'obtention du diplôme et qu'il peut justifier de 1607 heures d'activité en tant que SSIAP 2 sur les 36 derniers mois.
- Une **remise à niveau** : si la validité du SSIAP 2 est supérieure à 3 ans à compter de la date d'obtention du diplôme ou qu'il ne peut justifier de 1607 heures d'activité en tant que SSIAP 2 sur les 36 derniers mois.

**Modalités pédagogiques :** synchrone alterne en présentiel :

**méthode affirmative** vise à la transmission du savoir au stagiaire, soit expositive (cours en salle) soit démonstrative en associant explication et démonstration sous forme d'ateliers.

**méthode expérientielle** vise à confronter le stagiaire à la réalité de ses représentations ou de difficultés rencontrées pour l'amener à rechercher les solutions.

**méthode interrogative** vise à s'appuyer sur les réponses du stagiaire pour l'amener, par déduction ou par induction, à découvrir les connaissances à acquérir (étude de cas).

**Moyens pédagogiques**

- Ordinateurs et Vidéoprojecteurs
- PC de sécurité
- SSI de catégorie A
- Bac à feu écologique
- Documents audiovisuels
- Supports de cours individuels
- Exposés / débats
- Travaux pratiques et mises en situation

**Évaluations**

L'évaluation des acquis est conditionnée par la réussite à une épreuve écrite en ayant une note supérieure à 12/20

- Épreuve écrite : QCM de 40 questions
- Épreuve orale consiste en une animation d'une séquence pédagogique
- Épreuve pratique : Ronde avec anomalies et sinistres

Une évaluation de satisfaction sera demandée aux participants.

**Certification**

La réussite de cet examen permet d'obtenir le SSIAP2, une attestation est remise en fin de formation.

Documents de synthèse remis aux stagiaires

Diplôme par équivalence reconnu par le Ministère de l'Intérieur, délivré par le Directeur Département des Services Incendie et de Secours ou son représentant.

**DUREE**  
70 heures

**PRE-REQUIS**

Être titulaire du SSIAP 1 ou d'une équivalence

Avoir exercé l'emploi SSIAP1 pendant 1 607h durant les 24 derniers mois.

Être titulaire de l'AFPS ou PSC1 acquis ou en cours de validité depuis moins de 2 ans : AFGSU, PSE1, SST

Évaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante

Aptitude médicale de moins de 3 mois

**LIEU**

Dans nos locaux

**PUBLIC**

12 stagiaires maximum

Postulant chef d'équipe de sécurité incendie dans les ERP et IGH

**LEGISLATION**

Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des ERP et des IGH

**HABILITATION**

Centre agréé par la Préfecture de Vendée n° agrément 0011

Formacode : 42 811

Code Certif Info n°55 516

Code CPF : 236 960



**GPS FORMATION**

5 bis rue Marcel Dassault – Olonne sur Mer - 85 340 Les Sables d'Olonne

SASU au capital de 3 000 € - La Roche-Sur-Yon N° Siret 881 851 463 00011 – APE 8559 A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro n° 52850 223 785 auprès du Préfet de région Pays de la Loire

N° CNAPS FOR-085-2025-11-24-20200 740 905 n° ADEF: APS 42019-8520092301 APAVE n° 222119

www.gps-safi.fr email : direction.gpsformation@gps-safi.fr

Mise à jour le 1er mars 2022

# Programme de la formation SSIAP 2 Initial

## Contenu pédagogique

### Rôles et missions du chef d'équipe

- Gestion de l'équipe de sécurité
- Management de l'équipe de sécurité
- Organiser une séance de formation
- Gestion des conflits
- Évaluation de l'équipe
- Information de la hiérarchie
- Application des consignes de sécurité
- Gérer les incidents techniques
- Délivrance du permis de feu

### Manipulation du système de sécurité incendie

- Système de détection incendie
- Système de mise en sécurité incendie
- Installations fixes d'extinction automatique

### Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie

- Réglementation code du travail
- Commissions de sécurité et commission d'accessibilité

### Chef du poste central de sécurité en situation de crise

- Gestion du poste central de sécurité
- Conseils techniques aux services de secours

### Contact informations pédagogiques / Référent handicap

François PAPIN : Responsable d'exploitation – [direx.gpsformation@gps-safi.fr](mailto:direx.gpsformation@gps-safi.fr)

Anthony GREFF : Responsable pédagogique – [formation@gps-safi.fr](mailto:formation@gps-safi.fr)

Téléphone : 09 81 85 86 28

### Tarifs (exonération de TVA, article 261 du Code Général des Impôts)

Tarif individuel (formation en présentiel dans vos locaux quel que soit l'effectif entre 4 et 12 stagiaires) dans nos locaux : 1 200,00 €



REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**

